

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

**Lettre du Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative aux
Agents publics du Cameroun à l'occasion
de la 29^{ème} édition de la Journée Africaine
de la Fonction Publique**

Chers Personnels de la Fonction Publique Camerounaise,

Comme il est de tradition, le Cameroun célèbre le 23 juin 2024, de concert avec les autres pays africains, la 29^{ème} édition de Journée Africaine de la Fonction Publique.

Cette Journée internationale a été instituée lors de la première conférence panafricaine des Ministres de la Fonction Publique tenue les 20 et 21 juin 1994 à Tanger, au Maroc et adoptée par l'Organisation des Nations Unies, à travers sa résolution n° 57/277 du 20 décembre 2002.

La célébration de la Journée Africaine de la Fonction publique a pour objectif de mettre en exergue la contribution de l'administration publique, à travers différents services publics, pour le développement des nations.

Le thème central de cette année est : ***« renforcer un service public axé sur les citoyens pour une Afrique inclusive et prospère au 21^e siècle : un parcours d'apprentissage continu et de transformation technologique »***. Il s'inspire du thème de l'agenda 2063 de l'Union Africaine pour 2024 et de la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union africaine de déclarer 2024 comme l'année pour : *« Eduquer une Afrique adaptée au 21^{ème} siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un système accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique »*.

En célébrant notre engagement commun pour un service public exemplaire, orienté vers les besoins des citoyens, je vous invite à avoir à cœur la nécessité de repenser et d'améliorer nos pratiques pour répondre efficacement aux défis de notre temps.

La mission principale du service public dans notre pays est de répondre aux besoins de tous les citoyens de manière équitable, en assurant des prestations de qualité et en garantissant l'accès aux services essentiels, dans la paix et la cohésion nationale.

Servir avec intégrité, efficacité et transparence, avoir une écoute attentive aux besoins des usagers, être déterminé à offrir des prestations de haute qualité, devrait ainsi être le crédo de chaque agent public.

La thématique centrale de cette édition nous offre par ailleurs l'occasion d'évoquer la nécessité d'un apprentissage continu ainsi que d'une mobilisation permanente pour l'éthique, l'innovation et la technologie, afin de réaliser la transformation d'une fonction publique mieux adaptée aux besoins des citoyens ; et d'avoir « **une administration publique plus performante, plus simple, plus expéditive, plus compétente et plus responsable** » selon le vœu formulé par le **Président de la République Son Excellence Paul BIYA** , dans son Ouvrage *Pour le Libéralisme Communautaire*.

Outre les innovations et la multiplication des médias, l'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication a engendré des changements de divers ordres dont il faut tenir compte dans l'organisation et le fonctionnement des services publics. Les citoyens expriment des attentes de plus en plus importantes, sont de plus en plus exigeants et veulent plus de qualité de service. Les services publics sont ainsi appelés non seulement à plus d'efforts pour leur satisfaction, mais également à un défi permanent de valorisation de l'image de la fonction publique, de proximité et de qualité de service. Le professionnalisme et l'éthique du service public ainsi que son arrimage aux technologies actuelles deviennent impératifs.

Ces nouvelles technologies constituent une aubaine pour l'amélioration des rapports avec les usagers mais aussi pour le développement des partenariats fructueux avec le secteur privé notamment. Toutefois cette opportunité qui facilite les procédures, les transferts de données et le traitement des dossiers entre services, mérite d'être encadrée afin d'éviter certaines dérives déjà perceptibles.

Il s'agit notamment de maintenir la crédibilité des services publics, de protéger les droits individuels et les données personnelles et de garantir un usage responsable de ces nouvelles technologies.

Il s'agit aussi de doter les services publics des stratégies et outils nécessaires pour naviguer dans le paysage numérique en toute confiance en veillant à ce qu'ils demeurent à l'avant-garde de l'innovation technologique.

Il s'agit par ailleurs de cultiver un état d'esprit novateur dans le secteur public en favorisant la pensée critique, la résolution des problèmes et les compétences entrepreneuriales.

Dans le contexte de l'administration publique camerounaise, nous devons constamment développer nos compétences pour relever ces nouveaux défis et exploiter les opportunités offertes par la transformation numérique. Le Gouvernement camerounais a fait de la digitalisation de l'administration publique son cheval de bataille, notamment à travers :

- l'accélération de la dématérialisation des procédures administratives ;
- le déploiement des systèmes biométriques pour la gestion des présences effectives au poste de travail ;
- la démultiplication des procédures de télédéclaration et de télépaiement ;
- la finalisation du processus de mise en place du nouveau système de gestion des ressources humaines de l'Etat dont le nom de baptême « **AIGLES** » (**Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde**) , cristallise la volonté d'efficacité, de transparence , de célérité, d'objectivité dans la gestion des effectifs de la fonction publique ;
- la mise en place d'une plateforme numérique de vérification de l'authenticité des diplômes;
- la promotion de l'archivage électronique.

Il convient par ailleurs de signaler que plusieurs instruments juridiques ont adopté pour promouvoir et valoriser l'apprentissage et la formation professionnelle notamment la loi n°2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun et ses divers textes d'application.

Personnels des services publics,

En vous félicitant et vous remerciant pour l'engagement, la résilience et le dévouement au service, je ne peux m'empêcher de vous rappeler l'importance névralgique de votre contribution pour le bien-être des citoyens et le fonctionnement harmonieux de notre société.

C'est pourquoi il est important :

- de poursuivre l'apprentissage et la formation continue pour améliorer vos compétences et être au fait des meilleures pratiques ;
- d'adopter une approche proactive et centrée sur les usagers dans toutes vos interactions ;
- de promouvoir la transformation technologique et la digitalisation pour moderniser et renforcer l'efficacité de vos services ;
- de travailler en collaboration pour mutualiser les connaissances et les innovations ;
- de maintenir un haut niveau d'intégrité et de transparence dans toutes vos actions.

Votre engagement et votre collaboration sont indispensables pour concrétiser la vision ambitieuse d'un service public moderne et à la pointe de la technologie, qui permet à chaque citoyen, quelle que soit sa situation, de bénéficier de manière équitable des prestations du service public.

En cette journée spéciale, réaffirmons ensemble notre engagement pour l'excellence, en mettant l'usager au centre de nos préoccupations et en poursuivant notre voyage vers un Cameroun émergent et une Afrique prospère.

Vive la Fonction Publique camerounaise, moteur de l'émergence, creuset de l'unité nationale, catalyseur de la paix et de la cohésion sociale. /-

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**



Joseph LE